

GT mobilitéS plateau de la Blécherette Compte-rendu du 04.02.2025

La séance a été préparée et conduite par l'Association écoquartier (AE) http://ecoquartier.ch/ représentée par: Mme Ada Bernier, coordinatrice, avec l'aide de Mme Lya Blanc, habitant-e du Bled, qui a conduit la séance. Les questions et informations concernant nos thématiques peuvent en tout temps être adressées à la coordination AE à l'adresse bureau@ecoquartier.ch.

Présences: 9 personnes ont participé en totalité ou en partie à la séance.

La Ville était notamment représentée par :

Mme Irina Alvarez Bureau de développement et projet Métamorphose / BDM
M. Enrique Marti Représentant Office de la circulation et du stationnement / OFC

SOMMAIRE

- 1. Transports publics / Ligne 20, Ligne 1, métro m3, ligne transversale
- 2. Mobilité douce / Sécurité des écoliers, transit PU-E/PU-D, chaufferie sur Bossons, accès Maison de quartier
- **3. Trafic motorisé, stationnement, voies de circulation** / Pétition pour 30km/h, stationnement et circulation, parking du Loup, contre-allée, livraison, Mobility
- **4. Divers + date de la prochaine séance** / Bilan de fonctionnement du GT MobilitéS, FAQ ou Pense-bête MobilitéS, Plateforme Lausanne-participe / Date de la prochaine séance,

En préambule, Ada Bernier précise que le *modus operandi* a été modifié par rapport aux séances précédentes, puisque les questions ont été posées en amont de la séance et la plupart ont obtenu des réponses par email. Mme Bernier (AE) se fait donc le relais de ces réponses reçues par écrit.

1. TRANSPORTS PUBLICS

1. Ligne 20: cadence et perspectives

Concernant la ligne 20, l'arrêt de la ligne 20 à Lausanne-Gare a bien été déplacé près du rond-point, à côté des lignes 3 et 21 (Quai D), rapprochant le terminus bus de la gare.

À la suite de la séance précédente, certaines personnes souhaitent avoir des précisions quant à la cadence de la ligne 20 et de savoir quand celle-ci sera programmée. M. Samuel Fréchet (TL) a en effet précisé que la fréquence de la ligne 20 sera renforcée à l'heure de pointe et passera de 15' à 10', dans la seconde partie de l'année 2026 (sous réserve de la disponibilité des ressources). Vous l'avez sans doute lu dans la presse, notre entreprise rencontre en ce moment des difficultés à produire le niveau d'offre nominal, cette situation nous a conduit en accord avec les commanditaires à replacer certains développements de l'offre dans le temps. Nous remédions à cette situation par l'accélération du recrutement du personnel de conduite.

2. Ligne 1: retards et prolongation de la ligne

Mme Bernier (AE) a demandé aux TL si une évaluation de la ligne 1 au regard des retards et de sa récente extension avait été faite. M. Fréchet (TL) a répondu par écrit que l'extension de la ligne 1 en direction de l'EPFL trouve progressivement son public et permet de soulager le métro m1 en heure de pointe (env. 2'000 clients par jour sur le tronçon prolongé. La ligne 1 voit env. 20'000 clients monter à bord par jour en semaine.

Il explique par ailleurs que l'extension rencontre potentiellement quelques zones pouvant être perturbées par le trafic routier (par exemple aux abords de l'autoroute à la Bourdonnette). Cependant, le tronçon de la route cantonale qui mène à l'EPFL est en grande partie en voie réservée et ne pose pas de difficulté particulière.



Plus globalement, les travaux sur la place de la gare et les nombreuses saturations de trafic automobile au centre-ville de Lausanne sont les tronçons les plus sensibles pour la ligne. L'arrivée du tramway et la fermeture du Grand-Pont à la circulation automobile laisse présager une amélioration de la situation pour la ligne 1.

3. Métro m3

Mme Lya Blanc (Bled) souhaite savoir si les travaux du M3 seront réalisés en tranchée ouverte ou couverte, car cela a un impacte sur la route des Plaines-du-Loup. Elle note qu'il était prévu un axe de transport fort, or le quartier se retrouve avec un bus 1 qui passe toutes les 10 minutes, et un bus 20 qui s'arrête le dimanche. Elle parle également d'un groupe qui se mobilise pour des pétitions, afin que les transports évoluent et soient suffisants pour desservir un quartier de 10'000 habitant-es. D'après M. Laurent Guidetti (Bled), en 2012, dans le projet d'agglomération, tout cela est mentionné. Pourtant en 2025, il n'y a toujours aucune prémisse du projet du M3. Il note la réponse de M. Fréchet, où ils parlent de problèmes pour engager des chauffeurs, mais ces problématiques auraient dû être anticipées il y a déjà 10 ou 15 ans. C'est pour cela qu'une pétition arrive pour se plaindre d'une situation qu'on constate à posteriori. La planification n'a pas été faite en amont

Hors séance, Mme Bernier (AE) a obtenu la réponse de MAP (Mobilité et aménagements publics) concernant cette question. Ceux-ci précisent qu'en ce qui concerne le métro m3, celui-ci sera bien réalisé en tunnel. Toutefois, des tranchées couvertes seront nécessaires dans les secteurs où le tracé est à faible profondeur (à l'approche des stations). Nous ne sommes cependant pas en mesure d'apporter des renseignements relativement aux aménagements prévus transitoirement.

4. Ligne transversale

Mme Bernier (AE) demande s'il y a eu des nouvelles concernant la ligne transversale. Mme Andrea Eggli (Bled) note que les délais semblent toujours plus lointains. De son côté, ils n'ont eu aucune nouvelle suite à leur demande à la Municipalité.

Hors séance, **MAP** a répondu par écrit. D'après eux, une mesure PALM 2025 a été proposée au Canton pour créer cette nouvelle ligne. Cette proposition a pour objet de demander un cofinancement de la Confédération en priorité A, c'est-à-dire avec un horizon de début de travaux entre 2028 et 2032. La planification du projet est ainsi en cours et une date de mise en service n'est pas connue à ce jour.

2. MOBILITÉ DOUCE

1. Sécurité des écoliers et traversée PUE-PUD

Mme Irina Alvarez (BDM) prend la parole pour expliquer que le BDM fait tout son possible pour faciliter la traversée entre la PUE et la PUD. Prochainement, il est prévu d'ouvrir un passage en dessous de C'Arts'Ouches. Actuellement, celui-ci est utilisé exclusivement pour le passage des emménagements. Le BDM attend une confirmation de la date de fin des emménagements pour ouvrir ce passage et espère qu'il soit ouvert très bientôt. Du côté de la cour d'école, les aménagements extérieurs prennent trop de place pour ouvrir à ce stade.

- M. Guidetti (Bled) se demande s'il faut attendre la fin du chantier de l'EMS avant de commencer les travaux sur la rue Elisa-Serment, ou si ceux-ci peuvent commencer avant ? Il se demande aussi si les engins de chantier peuvent passer par le chemin des Bossons, pour accélérer un peu ce mouvement. Mme Alvarez (BDM) précise que l'objectif est de libérer la PUD et de pouvoir restituer un maximum de surfaces. Malheureusement, le chantier de l'EMS a eu beaucoup d'imprévus. Ils travaillent actuellement à effectuer un découpage assez fin pour essayer de libérer la rue Elisa-Serment. Ils n'y a pas besoin d'attendre la mise en service de l'EMS pour commencer les travaux de la rue Elisa-Serment. Mme Alvarez (BDM) nous tient au courant de l'avancement et dès que les délais de restitution de la rue seront connus. Il reste en effet le préau à finaliser.
- M. Guidetti (Bled) demande des précisions quant à la mission du Securitas. Il comprend bien qu'une de ses missions est de préserver l'accès à son chantier. C'est en effet une zone très sollicitée par les véhicules et cela a pour



effet de bloquer l'accès à Elisa-Serment, notamment quand le gros camion rouge vient livrer l'épicerie Bioseo (situé dans le Bled). Mme Alvarez (BDM) précise que la mission du Securitas a été précisée par la Ville. Le Securitas est là pour sécuriser le passage sur la PUD, cela inclut notamment d'assurer le passage des écoliers aux horaires scolaires. Quelqu'un du BDM est passé pour surveiller l'exécution de cette tâche et elle semble être réalisée conformément à la demande de la Ville. Mme Blanc (Bled) souhaite remercie le BDM à ce sujet. Elle a en effet écrit de très nombreux courriers sur cette problématique. Elle note que la tâche est plus ou moins bien assurée selon le Securitas en question, qu'il prenne soin à faire traverser les enfants avec sécurité. Elle note toutefois une grande amélioration sur la sécurité du passage des enfants. Mme Alvarez (BDM) évoque aussi les questions de livraisons. Ils vont se pencher sur la question des horaires de livraison prochainement.

2. Chaufferie du chemin des Bossons

Mme Blanc (Bled) se demande ce qu'il en est de la chaufferie sur Bossons. En effet, celle-ci coincide avec une place livraison et oblige à marcher sur la route car il n'y a plus de trottoir. Mme Alvarez (BDM) précise que la chaufferie permet de chauffer le bâtiment de Oak. Elle note qu'il y a des ajustements à faire au niveau du bruit des installations. Cependant, cette chaufferie provisoire sera démantelée fin février au plus tard. L'emplacement a été discuté avec MAP, la Police et le BDM et cette solution a été validée ainsi. Mme Bernier (AE) précise encore que désormais, le dépose minute a été condamné pour faire un trottoir à la place.

3. Passage piétons et accès la Maison de Quartier

Mme Blanc (Bled) demande ce qui est prévu pour l'accès à la Maison de quartier. D'après elle, l'accès pour les piétons a été trop peu anticipé, notamment car il n'y a pas de passage piéton au niveau de la Maison de quartier sur la route des Plaines-du-Loup. Mme Bernier (AE) rappelle qu'il avait été précisé dans une précédente séance qu'à cet endroit, le passage piéton se trouve dans la courbure de la route et donc serait à un emplacement dangereux par manque de visibilité. Mme Alvarez (BDM) précise que la mise en service de la Maison de Quartier est prévue pour fin 2025. Il y a une demande liée au passage piéton, qui est actuellement en consultation avec MAP. Cependant, ce passage piéton n'est pas évident à intégrer. Il y a actuellement déjà un passage piéton qui relie les deux parcs et se trouve vers la maison du projet. Les réflexions autour de la Maison de quartier sont en cours. M. Guidetti (Bled) note aussi que M. Corajoud (délégué piéton) avait précisé que la courbure était en effet peu favorable, ceci compte tenu de la limite de vitesse à 50km/h. Pour un piéton qui vient depuis Bellevaux et a envie de traverser, n'aura pas envie de faire un détour. La suppression du passage piéton provisoire revient en fin de compte à pousser les gens au crime en les empêchant de passer à cet endroit-là. Il note que ce problème de passage piéton a déjà été discuté à Montelly : lorsqu'on observe l'utilisation d'un passage dit "naturel" car il est naturellement utilisé par les gens. Par conséquent, même si le passage n'existe pas, les gens passent quand même et c'est dangereux.

Hors séance, le service MAP a apporté un complément de réponse à cette question. S'agissant d'autres accès éventuels pour arriver à la Maison de Quartier depuis la route des Plaines-du-Loup d'ici 2037, le projet de requalification de la route des Plaines-du-Loup n'étant pas encore élaboré, nous ne sommes pas en mesure de répondre précisément à votre question. Néanmoins, la possibilité de créer de nouveaux passages piétons pourra être étudiée en temps voulu, ceci en tenant compte des lignes de désir piétonnes dans le secteur.

4. Pompe et outils à vélo

Hors séance, Mme Bernier (AE) informe de l'installation, à la lisière du parc du Loup, d'une pompe à vélo ainsi que d'une station à outils pour réparer les vélos. Celle-ci est mise à disposition gratuitement par la Ville.

3. TRAFIC MOTORISÉ, STATIONNEMENT, VOIES DE CIRCULATION

1. Pétition 30km/h

Mme Blanc (Bled) présente une pétition qui vise à faire passer la route des Plaines-du-Loup à la vitesse de maximum de 30km/h et ce, en dépit du fait qu'il s'agit d'une route cantonale, en principe limitée à



50km/h. Elle explique cette initiative parce qu'il y a désormais 10'000 habitant-es dans le quartier et que cela ne peut être ignoré. De plus, c'est désormais prouvé que le bruit, la qualité de vie et le nombre d'accidents diminuent grandement lorsque les routes sont limitées à 30km/h. M. Claude Bovay (habitant de Bois-Gentil) remercie Mme Blanc pour cette pétition, d'autant plus que celle-ci concerne également les habitant-es de Bois-Gentil. Il se propose ainsi de se faire le relais des pétitions dans la partie des habitant-es de Bois-Gentil. Il en profite pour préciser qu'il partage l'avis de M. Laurent Guidetti concernant les manques d'anticipation du projet global, l'amélioration de la qualité de vie et des transports publics. À ce titre, il se demande s'il ne serait pas judicieux de demander une suspension de l'avancée du projet des Plaines-du-Loup (PA2), tant que les garanties de l'amélioration de la situation pour les transports ne sont pas données, en particulier en ce qui concerne la zone du stade de la Tuillière et la périphérie. Il note aussi que la prochaine suppression du parking ne va pas améliorer les choses.

Mme Blanc (Bled) précise que la pétition commencera à circuler d'ici une semaine avec un QR code. Elle remercie M. Claude Bovay pour sa proposition de relayer la pétition, car il lui manque justement des relais à Bois-Gentil. C'est bien sûr une problématique qui concerne tous les quartiers existants. M. Guidetti (Bled) entend bien la volonté de surseoir au PA2, mais est d'avis qu'il faut plutôt surseoir à la circulation automobile. Selon lui, le grand enjeu aujourd'hui est de réussir à vivre ensemble, y compris avec la circulation automobile. Or, aujourd'hui, c'est elle qui dicte sa loi en termes de transports, de vitesse, de sécurité.

2. Contre-allée des Plaines-du-Loup

Une question adressée à M. Enrique Marti (OFC) concerne le contrôle des comportements dans la contreallée, ainsi que dans les rues les soirs et weekends. Comment modifier les comportements dans la contreallée, alors que celle-ci consiste en une grande ligne droite. M. Marti (OFC) affirme que c'est certes diifficile, mais que cela peut être fait avec les bons aménagements routiers. Il rappelle que la police contrôle la signalisation en place, mais ce n'est pas elle qui gère les aménagements routiers. Il note que lorsqu'il y a un agent sur place, les gens respectent un peu mieux la signalisations. Cependant, s'il n'y a pas d'aménagements sur place, il y a toujours une catégorie de personnes qui ne respectent pas la signalisation. Mme Blanc (Bled) ajoute que désormais, une école a ouvert dans le bâtiment de C'Arts'Ouchs avec notamment une dépose d'enfant, et bientôt il y aura une crèche dans le bâtiment de la CIEPP avec également un dépose-minute à côté. Elle se demande ce qui peut être mis en place pour modérer cela. Mme Alvarez (BDM) note qu'en ce qui concerne la contre-allée, la situation semble s'être déjà améliorée. Des mesures physiques et des réaménagements ont été mis en place, notamment des bacs à fleurs pour casser cette linérarité. Il y a également des décisions qui devraient être prises bientôt, mais comme elles pourraient aboutir à différentes variantes, elle ne peut pas en dire plus actuellement. Mme Bernier (AE) se demande en fait si la contre-allée est prévue pour circulation ? Mme Blanc (Bled) estime que non, c'est un trottoir et il y a plusieurs sorties des habitations sur la contre-allée et sur lesquels il n'y a pas de trottoirs. Mme Blanc (Bled) a bien remarqué les bacs à fleurs, mais regrette que ceux-ci aient été posés devant les fenêtres des activités au rez-de-chaussée, sans consultation et que par conséquent, il n'y a plus de lumière. Mme Alvarez (BDM) prend note de cette remarque et revient vers eux à ce sujet. Elle espère en outre que ces bacs seront des aménagements provisoires jusqu'à ce que les comportements s'ancrent. M. Guidetti (Bled) estime que cette situation créée des stress sécuritaires. L'attente est longue jusqu'au jour ou il n'y a plus les containers de poubelles qui cachent la vue, le jour où les gens auront appris à a circuler sur cette contre-allée (qui est en fait un trottoir). Il lui semble toutefois qu'il y a moins de voitures, notamment parmi les gens qui vont au fitness. **Mme Alvarez (BDM)** assure que la situation va nettement s'améliorer dès que tous les aménagements seront en place. Elle reconnaît que la cohabitation est un peu longue entre les chantiers et les utilisateurs-rices. D'autre part, les gens doivent apprendre le fonctionnement de ces espaces, car la plupart ne sont pas habitués à vivre en zone piétonne. Cela concerne également les interactions entre activités et habitant-es. Elle en profite pour confirmer que la contre-allée est bien considérée comme un trottoir et non pas un espace de livraison.



3. Place déposes-minute

Mme Bernier (AE) revient sur la question du contrôle des places dépose-minute. M. Marti (OFC) explique comment cela fonctionne dans les faits : l'agent fait un relevé. Puis, si le véhicule est encore là 30 minutes plus tard, celui-ci est amendé. Il rappelle toutefois qu'en principe, les agents de stationnement ne travaillent pas le dimanche ni les jours fériés. Cependant, ils viennent également la nuit et le soir. Parfois ils sont là spécifiquement pour le match. À ce titre, ils viennent aussi dans le secteur certains dimanches.

Mme Nathalie Bron (CODHA) aimerait poser une autre question relative aux places dépose-minute. Elle note que celles-ci sont pour la plupart adaptées pour des voitures, mais beaucoup trop petites pour des camionnettes ou des camions. Elle se demande donc ce que doivent faire les livreurs qui ne disposent pas de la carte d'accès aux zones piétonnes ? Est-ce que c'est 10h30 et point final ? Y a-t-il des places plus grandes pour des véhicules de livraison plus grands ? Où peut-on en outre stationner lorsqu'il s'agit de déposer des outils. M. Marti (OFC) répond que quelques situations disposent de dérogations exceptionnelles. C'est le cas par exemple du dépannage d'ascenseur : il s'agit en effet d'une situation urgente qui ne peut pas être planifiée. Cependant, c'est quelque chose qui peut être vérifié par l'agent de sécurité publique. Ce cas de figure est prévu : il s'agit d'une intervention urgente. Pour les autres, ils doivent s'organiser comme ils le font en Ville de Lausanne, donc s'arrêter pour charger/décharger la marchandise là où c'est autorisé. Mme Bron (CODHA) demande si la bande beige entre les deux voies de circulation que l'on voit par exemple rue Centrale, peut être utilisée pour stationner. M. Marti (OFC) avance que la bande beige ne sert pas à l'arrêt, mais à tourner à gauche. Ce qui autorise le stationnement, ce sont les cases qui existent. Par rapport à la taille, il faut que les véhicules puissent être dans les cases. Mme Bron (CODHA) confirme alors que sur la contre-allée, les places dépose-minute sont trop petites pour les camionnettes. Mme Bernier (AE) souligne toutefois que les places déposes-minute sur le chemin des Bossons sont globalement beaucoup plus grandes et peuvent accueillir des utilitaires.

4. Parking du Loup

Mme Bernier (AE) revient sur une question relative au manque de signalisation pour le parking du Loup. Elle annonce qu'elle a eu des retours par écrit de différents acteurs. Le service MAP écrit ceci : "nous avons pris en considération votre suggestion quant à l'ajout d'une signalisation qui indiquerait le parking. Il n'est cependant pas d'usage d'apposer une signalisation de ce type sur le domaine public sachant qu'elle est relative à une offre de stationnement à usage privé et non publique. Nous sommes cependant persuadés que la très grande majorité des utilisateurs et utilisatrices étant des habitants et habitantes du quartier, celle-ci va très rapidement se rendre compte qu'il n'est pas possible de rejoindre le parking et prendre ainsi l'habitude adéquate". Lors d'un autre échange, le service MAP a également ajouté ceci : "Ces zones sont signalées en zones piétonnes et cette signalisation interdit, légalement, le transit de voitures particulières et donc l'accès au parking. Cependant, l'expérience démontre que cette signalisation, bien que légalement correcte, est souvent peu connue et donc peu respectée des usagères et usagers. Quelques propositions peuvent néanmoins être étudiées qui permettraient d'améliorer ladite situation. Il est ainsi possible de supposer que la majorité des usagères et usagers du parking sont des habitués, habitant probablement le quartier. Aussi, votre association pourrait envisager d'envoyer un courrier aux personnes du quartier et/ou de mettre en place une information sur le parking qui rappellerait le juste schéma de circulation. Cette information pourrait également prendre la forme d'un panneau d'information, sur fond orange, mis sur place afin d'insister sur le fait que le transit et l'accès au parking sont interdits sur ce passage. Par ailleurs, ce n'est pas directement notre Service qui gère les problématiques dudit secteur, mais le Service des parcs et domaines".

A contrario, lorsque la question a été posée à **Retraites populaires** (l'un des investisseurs du parking), ceuxici ont indiqué que " les investisseurs n'ont pas la possibilité de mettre des indications sur le domaine public ou le trottoir. Nous avions déjà posé la question pour poser un totem à l'entrée du parking (à l'époque c'était plutôt lié aux commerces) et cela nous avait été interdit."



Pendant la séance, **M. Marti (OFC)** a apporté des précisions selon lesquelles, selon lui, c'est à MAP de poser la signalisation. Cela ne peut pas être un signal d'obligation, mais un signal d'indication de direction, afin d'inciter les gens à passer par l'avenue du Grey ou par l'avenue du Vélodrome. **Mme Bernier (AE)** demande s'il s'agit de ladite signalisation sur fonds orange ? **M. Marti (OFC)** répond que la signalisation sur fonds orange prend place dans le cadre d'un chantier, de signalisation provisoire. En revanche, le signal indicateur de direction pour un parking est plutôt celui avec un P bleu et la direction et le nom, de manière à baliser le cheminement. Il rappelle que ce n'est qu'une incitation et non pas une obligation.

5. Livraisons hors horaire

Mme Bernier (AE) revient sur la question des livraisons hors horaires et comment les réguler. M. Marti (OFC) rappelle que les livraisons de marchandises sont autorisées durant les horaires prévus. Cependant, si cela devait permettre l'accès libre pour la dépose de personnes, cela engendrerait trop de véhicules. Ceci étant dit, l'agent de sécurité publique va se montrer tolérant s'il s'avère que la personne est à mobilité réduite. En bref, la livraison de marchandises est autorisée durant les horaires. Durant ces horaires, les services de livraison autre que La Poste peuvent également accéder. Il est vrai que certaines entreprises de livraison demandent une autorisation pour circuler dans les zones piétones : cela concerne essentiellement les entreprises qui font uniquement des livraisons et ont demandé des cartes d'accès aux zones piétonnes (Pflanzer, UPS, DHL...). Elles bénéficient dans ce cas d'une autorisation avec certaines restrictions (notamment pour les zones de marché). Il faut savoir que les petits livreurs ne peuvent jamais obtenir une telle carte d'accès pour la livraison dans les zones piétonnes. M. Guidetti (Bled) note qu'il y a en effet beaucoup de livreurs à deux roues motorisées qui circulent. M. Marti (OFC) souligne que ces livreurs-là sont dans l'infraction. M. Guidetti (Bled) demande également si la Poste a des restrictions de vitesse ? M. Marti (OFC) répond que l'obligation de rouler au pas concerne tout le monde. M. Guidetti (Bled) rappelle que selon le délégué piéton, M. Corajoud, cette vitesse "au pas" est de 8km/h, soit le pas d'un cheval. M. Marti (OFC) confirme cela et précise que ceux qui vont plus vite sont amendables. La priorité doit également être laissée aux piétons.

6. Mobility

Hors séance, Mme Bernier (AE) a reçu quelques informations utiles aux habitant-es concernant le carsharing Mobility. Pour rappel, les investisseurs du parking offrent gratuitement à tous les habitant-es des Plaines-du-Loup un abonnement "Mobility pour tous" pendant trois ans depuis l'ouverture du parking. Cette offre court donc jusqu'au 30 novembre 2026. Pour en bénéficier, les habitant-es peuvent entrer le code suivant : 911725 à la souscription d'un abonnement Mobility pour tous sur mobility.ch/inscription-flex. À ce jour, 62 personnes du quartier bénéficient de cette offre. Cinq voitures sont à disposition des habitant-es dans le quartier : deux se trouvent au chemin du Marronnier et trois véhicules électriques se trouvent dans le parking du Loup. Ils indiquent également qu'il y aura bientôt un véhicule utilitaire (Mercedes Bus Vitro) au parking du Loup. L'absence de véhicule de catégorie "economy" et "budget" au parking du Loup s'explique en outre par le fait que la flotte électrique de Mobility ne comprend pas encore de véhicule de cette catégorie avec une autonomie suffisante.

4. DIVERS

Bilan de fonctionnement du GT MobilitéS

Mme Bernier (AE) se fait le relais d'une remarque relative à l'horaire de la séance et à une réfléxion concernant la participation des commerçants. Elle a en effet eu un retour d'une personne pour qui l'horaire est peu compatible avec les restaurateurs. Elle se demande donc dans quelle mesure on pourrait envisager un horaire différent pour ces séances.

Elle ajoute aussi qu'il y a toujours sur la table la question de la circulation de l'information aux autres habitantes. Elle rappelle qu'il y avait il y a quelques temps un projet de 2e guide de quartier, mais il n'y a pas de



nouvelles par rapport à cela. D'après **Mme Alvarez (BDM)**, c'est plutôt vers Mme Romaine Martinella (BDM) qu'il faut se tourner à ce sujet.

Mme Bernier (AE) sonde les personnes présentes afin de savoir si l'on a envie de continuer dans cette même dynamique avec le GT MobilitéS ? Mme Blanc (Bled) se demande si ces séances sont toujours pertinentes. Elle trouve certes bien de se retrouver en tant qu'habitant-es convaincu-es, mais elle note de moins en moins de participant-es. Elle se demande donc si cela fait sens de continuer ces GT MobilitéS. Elle trouverait par ailleurs judicieux de se réunir en présentiel, sur place, pour avoir la réalité des choses sous les yeux. Mme Bernier (AE) ajoute qu'elle pencherait également pour un format plus ciblé et plus concerté afin de faire remonter les demandes de façon plus concise. Elle serait également d'avis qu'une rencontre en présentiel serait profitable. M. Bovay (Bois-Gentil) souhaiterait se pencher sur la question de la vitesse, de la circulation et des interactions entre les services et les habitant-es, en particulier sur la question du flux de véhicules. Il est d'avis de prévoir au minimum une séance pour aborder les questions liés au métro m3 car, dans les conditions actuelles, les éléments qui concourrent au blocage ne cessent de s'accumuler. Il voudrait proposer d'organiser une réunion publique avec les principaux intéressés (par exemple, M. Français) et se tient à disposition pour l'organiser.

D'après Mme Alvarez (BDM), la présence de BDM aux séances du GT MobilitéS sera de moins en moins régulière. En effet, les questions concernent de plus en plus l'exploitation du quartier. Cependant ce n'est pas tout à fait clair, notamment car la Maison de Quartier n'est pas encore finalisée.

2. FAQ MobilitéS

Mme Bron (CODHA) annonce qu'elle va se pencher avc son amie Romaine Martinelle, du BDM, sur la question de la communication. Elle souhaite notamment communiquer sur le fonctionnement la zone piétonne. Elle ajoute que pour sa part, elle observe pleins de choses et note que personne n'a l'air de comprendre comment ça marche. Elle apprécie les nombreuses réponses apportées par M. Marti (OFC). Elle a également obtenu plusieurs réponses dans les précédents PVs des GT MobilitéS. Elle souhaiterait continuer à recueillir les informations dont elle a besoin, et de les mettre à disposition de toutes les personnes concernées, par exemple les familles, les amis qui viennent dans le quartier. Cela permettrait d'éviter que des personnes reviennent toujours poser les memes questions. Elle trouve par ailleurs que ce GT MobilitéS est très utile. Elle note que le quartier est très mixte, avec pleins de gens qui ne parlent pas français. Elle va donc réfléchir aux différentes façons de s'informer sur la mobilité. Elle va notamment apporter ce projet dans le GT communication des Plaines-du-Loup.

Mme Emilie Converset (CODHA) aimerait insister sur la question de la signalisation du parking du Loup et aimerait que la police s'engage à signaler le parking. Mme Bernier (AE) va relancer les services MAP et SPADOM pour voir quelle est la procédure pour ajouter une indication vers le parking.

Mme Bernier (AE) rappelle l'existence de la plateforme Lausanne-participe, sur laquelle se trouve désormais une page dédiée au GT MobilitéS, où les derniers PVs et les informations essentielles (prochaine séance) se retrouvent. Cela se trouve dans l'onglet Groupes de travail, puis en cliquant sur GT Mobilités. https://participer.lausanne.ch/assemblies/blecherette.

Il a donc été décidé de ne pas agender de prochaine séance et de planifier à moyen terme une séance en présentiel à des horaires compatibles avec les commerçant-es. Dans l'intervalle, des sous-groupes (Communication, Transports publics) se contactent pour travailler sur des thématiques précises.

Prochain GT mobilitéS : pas de séance agendée pour l'instant.

La séance est levée à 14h15.

Compte-rendu: Ada Bernier / Association écoquartier / 31.03.2025